

ANNEXE 1 CONVENTION D'HABILITATION PERMETTANT A UN ORGANISME DE FORMATION ET EVALUATEUR DE DISPENSER L'ACTION DE FORMATION PREPARANT AUX CQP DU SECTEUR

La délivrance de l'habilitation par CERTIDEV

CERTIDEV, , habilite l'organisme de formation et évaluateur précité pour préparer un CQP du secteur ainsi que le (s) lieu(x) de sa réalisation.

La liste des CQP pouvant être préparés par l'organisme de formation et évaluateur habilité et leur(s) lieu(x) de réalisation sont mentionnés sur cette annexe.

Chaque habilitation est délivrée pour une durée de trois ans avec tacite reconduction.

Les organismes habilités peuvent élargir ou restreindre le périmètre de l'habilitation qui leur a été octroyée. Il convient dans ce cas de déposer un dossier complémentaire ou modificatif comprenant une demande d'extension de l'habilitation à un nouveau CQP, de changement de locaux, de changement d'équipe ou de raison sociale, ...

Un avenant à la présente convention prendra acte de toute modification.

Habilité au CQP OF/OE	Nom de l'établissement			
Titre à finalité professionnelle Commis de cuisine	CFA de la Communauté d'Agglomération Pays Basque			

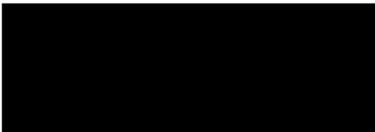
Fait à Paris le 03/02/2022

En deux exemplaires

Signature et cachet CERTIDEV

Signature et cachet de l'organisme habilité



Nom et fonction du représentant légal